

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA DÉFENSE NATIONALE

DÉCLARATION SUR LE PARTAGE DU COÛT DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, j'ai à faire une déclaration assez longue à propos du partage de la production de défense avec les États-Unis. Comme les honorables députés le savent, un comité ministériel canado-américain pour la défense conjointe a été établi à la suite d'entretiens entre le premier ministre (M. Diefenbaker) et le président des États-Unis en vue de consultations périodiques sur toute question relative à la défense conjointe du Canada et des États-Unis. Il a été prévu que ces examens périodiques porteraient non seulement sur des questions militaires mais aussi sur les aspects politique et économique de ces problèmes de défense conjointe. Le partage de la production de défense continuera d'être un des sujets de préoccupation de ce comité. A la dernière réunion, tenue en décembre, un des importants sujets discutés a été le partage de la production.

Un comité de hauts fonctionnaires du Canada et des États-Unis a été chargé d'étudier nos besoins militaires du point de vue de la mise au point et du partage de la production. Je signale que ce comité inclut des représentants de tous les ministères de notre gouvernement qu'intéresse ce très important sujet. Ce comité a institué des groupes d'étude chargés de s'occuper de certains programmes et projets déterminés. Ces groupes d'études traitent directement avec des entrepreneurs et des sous-entrepreneurs, de même qu'avec des organismes acheteurs pour le compte du gouvernement des États-Unis.

Dans le cadre de ces dispositions, plusieurs réunions ont eu lieu avec les autorités voulues du gouvernement des États-Unis. Ces pourparlers avaient comme point de départ le fait que l'interdépendance économique des deux pays dans le domaine de la défense avait été acceptée comme principe général par les gouvernements en cause, depuis quelque temps. La déclaration d'Hyde Park, d'avril 1941, et l'exposé des principes pour la collaboration économique, d'octobre 1950,

reconnaissaient que la production et les ressources du Canada et des États-Unis devraient être utilisées en commun aux fins de défense en vue d'obtenir les meilleurs résultats conjugués.

Nous sommes maintenant déterminés à mettre en pratique ces dispositions existantes. Le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les manufacturiers canadiens aient accès au programme d'approvisionnement de défense des États-Unis. Cela a une importance immédiate à l'égard des programmes relatifs au Bomarc, au Sage et au radar. On a établi des groupes de travail dans ces régions et il se tient de fréquentes réunions avec l'Aviation et les entrepreneurs principaux des États-Unis. On a cherché à déterminer quel équipement l'industrie canadienne peut se charger de produire à titre d'entrepreneur principal ou à titre de sous-entrepreneur des entrepreneurs principaux des États-Unis.

Les deux gouvernements essaient d'améliorer les rapports entretenus jusqu'à ce jour entre les industries. Nous facilitons aussi l'échange de renseignements et de personnel entre les entrepreneurs principaux des États-Unis et les éventuels fournisseurs canadiens. Les entrepreneurs principaux des États-Unis ont visité les usines canadiennes pour mieux connaître les moyens du Canada. Par suite, les entreprises canadiennes voient déjà inscrire leurs noms sur les listes de soumissionnaires de l'industrie et du gouvernement des États-Unis. Bon nombre de nos sociétés commerciales ont déjà soumis des propositions techniques, des listes de prix, et plusieurs contrats visant des services techniques, la mise au point et la fabrication de pièces ont été passés à des compagnies canadiennes. Les progrès en ce sens deviendront de plus en plus évidents, j'en suis sûr. Toutefois, il faudra du temps et des efforts suivis pour atteindre notre objectif.

Je souligne cependant que les efforts de notre gouvernement peuvent tendre seulement à l'établissement des dispositions nécessaires grâce auxquelles l'industrie canadienne aura des chances égales à celles de l'industrie des États-Unis de participer à la production du matériel technique requis pour les programmes de défense d'intérêt mutuel. Le succès réel des démarches relatives au partage de la production dépend, dans une grande mesure, de la détermination des industriels canadiens à rechercher vigoureusement aux États-Unis, à titre d'entrepreneurs principaux